

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE D'INSTALLATION DU 21 MARS 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

En vertu de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité des actes, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, l'obligation d'établir un compte rendu est supprimée. En lieu et place, est établie une liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal.

Délibérations du Conseil Municipal :

2026/10	FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE	ADOPTÉE
2026/11	FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS	ADOPTÉE
2026/12	ATTRIBUTION DE FRAIS DE REPRÉSENTATION AU MAIRE	ADOPTÉE
2026/13	CRÉATION DU BUREAU MUNICIPAL	ADOPTÉE
2026/14	DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	ADOPTÉE

Vu pour être affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

À Sainte-Hélène, le 21 mars 2026

La secrétaire de séance
Sylvie JALARIN



Le Maire,
Lionel MONTILLAUD

